



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2024-130

PUBLIÉ LE 31 MAI 2024

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2024-05-30-00008 - Arrêté DSDEN/SG/LG/2024 0007 modifiant la composition des sous-commissions d'appel du 2nd degré de l'enseignement public en Haute-Savoie (3 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2024-05-30-00008

Arreté DSDEN/SG/LG/2024 0007 modifiant la
composition des sous-commissions d'appel du
2nd degré de l'enseignement public en
Haute-Savoie

Annecy, le 30 mai 2024

Affaire suivie par : DIVEL
Tél : 04 80 42 64 55
Mél : ce.dsden74-scolarite@ac-grenoble.fr
DSDEN 74
7, rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

ARRÊTÉ N°DSDEN/SG/LG/2024-0007

modifiant

La composition des sous-commissions d'appel du second degré de l'enseignement public en Haute-Savoie

**L'inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,**

VU la loi 2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république,

VU le Code de l'Education – Articles L. 331-8 et D. 331-35, relatif aux décisions d'orientation,

VU le décret n° 2006-583 du 23 mai 2006 modifié, relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) portant sur l'organisation des enseignements scolaires,

VU l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, modifié par décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 article 7,

VU l'avis du Conseil de l'enseignement général et technique,

ARRETE

Article 1 : La commission d'appel prévue à l'article D. 331-35 du code de l'éducation est constituée pour l'année 2024 de six sous-commissions. Trois commissions pour les bassins Albanais Annécien / Genevois Haut-Savoyard et trois commissions pour les bassins Faucigny Pays du Mont Blanc / Chablais.

Article 2 : Conformément à l'arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel, la présidence en est assurée par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ou son représentant.

Article 3 : Les membres des sous-commissions d'appel susvisées sont nommés par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale pour une durée d'un an renouvelable, sur proposition des associations en ce qui concerne les représentants des parents d'élèves.

Article 4 : les sous-commissions sont composées comme suit :

Sous-commission niveau 3^e : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : MME PIGAULT, principale de collège
Secrétaire : M BURGUN, principal de collège
Membre : M POSTILLON, principal de collège
Professeurs : MME MARTIN, MME ANDRE, MME KUENZI
Conseiller principal d'éducation : MME BRUYAS
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME GERARD - PSYEN
Assistante sociale : MME PORTE
Représentants de parents d'élèves : M CHAN TAT SAW

Sous-commission niveau 3^e : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT-SAVOYARD

Président : MME SICART, principale de collège
Secrétaire : M. GILLE, principal de collège
Membre : MME. BOULEMDAIS, principale de collège
Professeurs : M VALVASON, M MALARD, M RAFFIN
Conseiller principal d'éducation : MME THULL
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME CHARMOT
Assistante sociale : MME SALVADOR
Représentants de parents d'élèves : MME HAMEL

Sous-commission niveau 3^e : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Président : M GIRAUD, principal de collège
Secrétaire : MME DUBOIS ESPIRITO, principale de collège
Membre : MME BARROS, principale de collège
Professeurs : MME NOGARET, MME RICH, M CLERICI DECAT
Conseiller principal d'éducation : MME MICHON
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME MALNATI
Assistante sociale : MME STRAPPAZZON
Représentants de parents d'élèves : MME LECOURTOIS

Sous-commission niveau 3^e : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Président : MME QUIBLIER, principale de collège
Secrétaire : M LEAU, principal de collège
Membre : M DIOT, principal de collège
Professeurs : M REFFET, M DRUESNE, MME CLARENS
Conseiller principal d'éducation : MME PALLUEL BURNET
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME ANCEY
Assistante sociale : MME PASCUAL
Représentants de parents d'élèves : M COSTE, MME JEAN METATLA

Sous-commission niveau 2^{nde} : Bassin ALBANAIS ANNECIEN / GENEVOIS HAUT SAVOYARD

Présidente : PIROUD, proviseur de lycée
Secrétaire : MME DELEURENCE, proviseur de lycée
Membre : MME GUAY, proviseuse de lycée
Professeurs : MME MATHIEU, MME JOURDAIN, M PETROD
Conseiller principal d'éducation : M TALICHET
Directrice de centre d'information et d'orientation : MME CHARMOT
Assistante sociale : MME RIGOULAY
Représentants de parents d'élèves : M BLANC, MME BAGDAD

Sous-commission niveau 2nde : Bassin FAUCIGNY – PAYS DU MONT BLANC / CHABLAIS

Présidente : M. TAMISIER, proviseur de lycée

Secrétaire : MME. ROUSSEL, proviseure de lycée

Membre : M. MICHAUX, proviseur de lycée

Professeurs : M MECHIN, MME FERREIRA, M MARANGONI

Conseiller principal d'éducation : MME ADJALI

Directrice de centre d'information et d'orientation : MME MALNATI

Assistante sociale : MME ABDELLAOUI

Représentants de parents d'élèves : M COSTE, MME JEAN METATLA

Article 5 : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Par subdélégation de l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,
le directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

Damien PETITJEAN

